

# **Synthèse**

**Rapport de recherche**  
20 décembre 2011

## **Portrait des activités de lobbyisme exercées auprès des institutions municipales 2002 à 2011**

**Rédaction****M. Frédéric Roy**

Étudiant en science politique à l'Université Laval

Stagiaire au Commissaire au lobbyisme du Québec à l'automne 2011

**Supervision de stage****M<sup>me</sup> Émilie Giguère**

Conseillère en planification stratégique et en éthique

Direction des services à la gestion

Commissaire au lobbyisme du Québec

Ce document peut être consulté sur le site  
du Commissaire au lobbyisme du Québec  
au **[www.commissairelobby.qc.ca](http://www.commissairelobby.qc.ca)**,  
sous la rubrique Centre de documentation.

## Table des matières

|                                                                                                                                                                   |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Introduction .....</b>                                                                                                                                         | <b>1</b>  |
| Méthodologie.....                                                                                                                                                 | 1         |
| Définitions.....                                                                                                                                                  | 1         |
| <b>Chapitre 1 : Portrait global de l'évolution des mandats inscrits au registre par type de<br/>                  lobbyiste et par niveau institutionnel.....</b> | <b>3</b>  |
| 1.1 Résumé du chapitre .....                                                                                                                                      | 3         |
| 1.2 Graphiques.....                                                                                                                                               | 4         |
| <b>Chapitre 2 : Objet des activités de lobbyisme en milieu municipal.....</b>                                                                                     | <b>7</b>  |
| 2.1 Résumé du chapitre .....                                                                                                                                      | 7         |
| 2.2 Graphiques.....                                                                                                                                               | 8         |
| <b>Chapitre 3 : Principaux domaines d'intérêt des lobbyistes en milieu municipal .....</b>                                                                        | <b>9</b>  |
| 3.1 Résumé du chapitre .....                                                                                                                                      | 9         |
| 3.2 Graphiques.....                                                                                                                                               | 10        |
| <b>Chapitre 4 : Nature de la charge publique visée par les lobbyistes en milieu municipal.....</b>                                                                | <b>12</b> |
| 4.1 Résumé du chapitre .....                                                                                                                                      | 12        |
| 4.2 Graphiques.....                                                                                                                                               | 13        |
| <b>Chapitre 5 : Institution municipale visée par les lobbyistes en milieu municipal .....</b>                                                                     | <b>15</b> |
| 5.1 Résumé du chapitre .....                                                                                                                                      | 15        |
| 5.2 Graphiques.....                                                                                                                                               | 16        |
| <b>Conclusion... ..</b>                                                                                                                                           | <b>17</b> |

## Introduction

Depuis bientôt dix ans, le Québec s'est doté de règles précises visant à encadrer les activités de lobbyisme. Le Commissaire au lobbyisme du Québec, qui est chargé de la surveillance et du contrôle des activités de lobbyisme exercées auprès des titulaires de charges publiques qui œuvrent au sein des institutions parlementaires, gouvernementales et municipales, consacre de nombreux efforts pour faire connaître ces règles et ainsi accroître la transparence et la saine pratique des communications d'influence.

En 2005, la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme atteint sa pleine mesure en s'appliquant aux activités de lobbyisme exercées auprès des titulaires de charges publiques qui œuvrent au sein de toutes les institutions municipales et supramunicipales du Québec. Auparavant, la Loi visait dans le milieu municipal les communications d'influence faites auprès des municipalités de 10 000 habitants et plus seulement. Ainsi, depuis l'adoption de la Loi et de façon plus marquée à compter de 2005, le Commissaire au lobbyisme a multiplié ses interventions en milieu municipal afin d'informer les acteurs concernés, les lobbyistes et les titulaires de charges publiques, des obligations et des responsabilités qui leur incombent en matière de lobbyisme.

Près de 10 ans après l'adoption de la Loi, quel est l'état de la transparence des activités de lobbyisme en milieu municipal? Pour le savoir, le Commissaire au lobbyisme du Québec a dressé un portrait des activités de lobbyisme exercées auprès des institutions municipales.

## Méthodologie

Pour réaliser cette recherche, des données quantitatives et qualitatives tirées du registre des lobbyistes ont été analysées. Les données ont été recueillies par le personnel du registre à l'aide d'un moteur de recherche et à partir d'extractions informatiques. La collecte des données s'est effectuée dans une période de temps prédéfinie, soit du 28 novembre 2002, date de mise en opération du registre, au 21 octobre 2011, date d'extraction des données.

## Définitions

**Lobbyiste-conseil** : toute personne, salariée ou non, dont l'occupation ou le mandat consiste en tout ou en partie à exercer des activités de lobbyisme pour le compte d'autrui moyennant contrepartie.

**Lobbyiste d'entreprise** : toute personne dont l'emploi ou la fonction au sein d'une entreprise à but lucratif consiste, pour une partie importante, à exercer des activités de lobbying pour le compte de l'entreprise.

**Lobbyiste d'organisation** : toute personne dont l'emploi ou la fonction consiste, pour une partie importante, à exercer des activités de lobbying pour le compte d'une association ou d'un autre groupement à but non lucratif constitué à des fins patronales, syndicales ou professionnelles ou dont les membres sont majoritairement des entreprises à but lucratif ou des représentants de telles entreprises.

## Chapitre 1 : Portrait global de l'évolution des mandats inscrits au registre par type de lobbyiste et par niveau institutionnel

Dans ce chapitre, un intérêt est d'abord porté à l'importance du lobbyisme exercé en milieu municipal par rapport au lobbyisme exercé dans l'environnement parlementaire et gouvernemental. Il est ensuite question du nombre de lobbyistes et de mandats inscrits au niveau municipal depuis 2002, du nombre moyen de mandats exécutés par les lobbyistes et des principales demandes que les lobbyistes font au registre.

### 1.1 Résumé du chapitre

Les analyses ont d'abord révélé que les lobbyistes-conseils, moins nombreux que les lobbyistes d'entreprise et d'organisation au niveau municipal, sont ceux qui déclarent le plus de mandats. De façon générale, chaque lobbyiste-conseil déclare entre trois et sept mandats par année au niveau municipal. Au palier municipal comme au palier gouvernemental et parlementaire, les lobbyistes-conseils détiennent, en moyenne, respectivement 44 % et 46 % des mandats inscrits sur dix ans.

Au cours des dix dernières années, les lobbyistes d'entreprise détenaient pour leur part une moyenne de 31 % des mandats totaux en milieu municipal et de 18 % des mandats totaux au niveau parlementaire et gouvernemental. Les lobbyistes d'entreprise sont plus nombreux à s'inscrire au niveau municipal ces dernières années. En effet, depuis 2002 le nombre de lobbyistes d'entreprise est passé de neuf à plus de 500. La moyenne de lobbyistes pour chaque entreprise est passée de trois à huit lobbyistes. Si la tendance se maintient, ils pourraient surclasser les lobbyistes-conseils en terme de mandats déclarés. En effet, les mandats inscrits par les lobbyistes d'entreprise représentaient 6 % des mandats totaux en 2002-2003, alors qu'ils constituaient la moitié des mandats déclarés (49 %) en 2011-2012.

On observe par ailleurs que les lobbyistes d'entreprise au niveau municipal travaillent ensemble sur un même mandat (en moyenne, deux lobbyistes pour un même mandat). Au début du registre, les lobbyistes d'entreprise cumulaient plutôt les mandats.

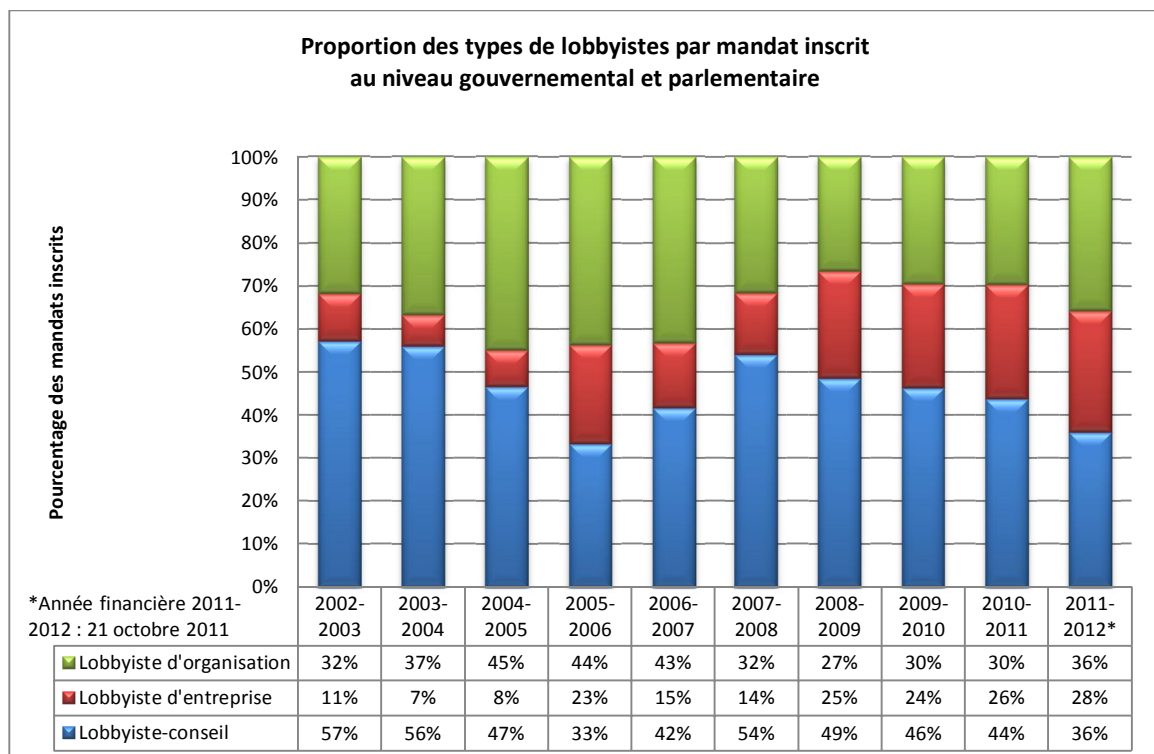
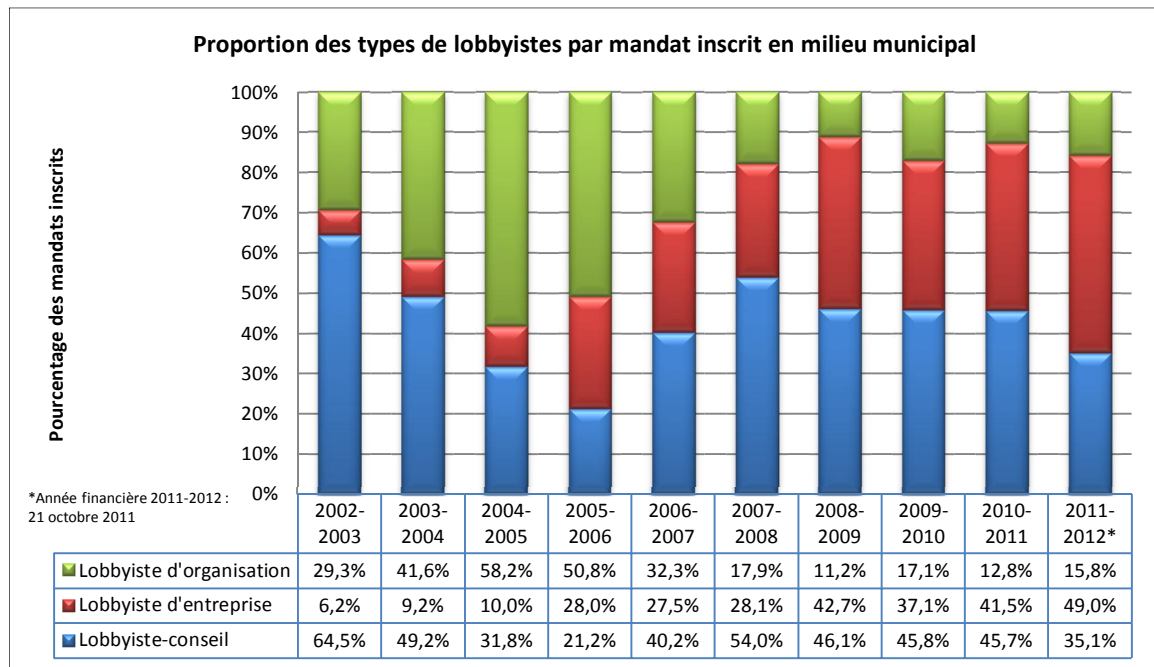
Depuis 10 ans, les lobbyistes d'organisation sont les lobbyistes les moins actifs au niveau municipal où ils détiennent en moyenne 25 % des mandats totaux. Ils sont davantage actifs dans le milieu du lobbyisme gouvernemental et parlementaire avec une proportion moyenne, sur dix ans, de 35 % des mandats inscrits depuis 2002. Depuis 10 ans, une organisation est représentée en moyenne par quatre lobbyistes.

Les premières données démontrent enfin qu'il y a une évolution relativement constante de l'inscription des lobbyistes au registre des lobbyistes et que les lobbyistes visent en très grande majorité les milieux gouvernemental et parlementaire. Les mandats exclusivement municipaux n'ont jamais constitué plus de 10 % du nombre total de mandats inscrits au registre.

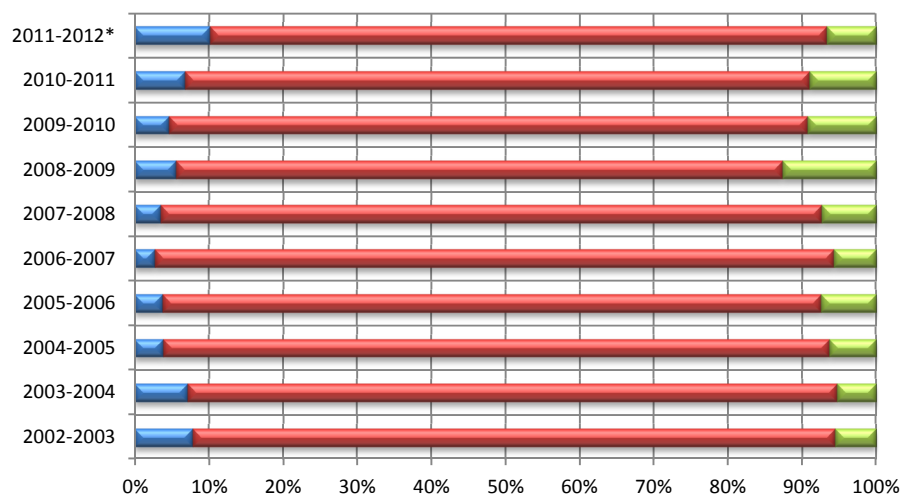
Les lobbyistes en milieu municipal semblent tenir à jour leurs déclarations puisque la majorité des demandes faites au registre concernent les avis de modification (54% des demandes faites

au registre). À titre comparatif, selon les statistiques accessibles sur le site du registre des lobbyistes, la proportion globale des avis de modification (niveaux municipal, gouvernemental et parlementaire confondus) est de 45 %.

## 1.2 Graphiques



### Proportion du niveau institutionnel visé par les lobbyistes depuis 2002

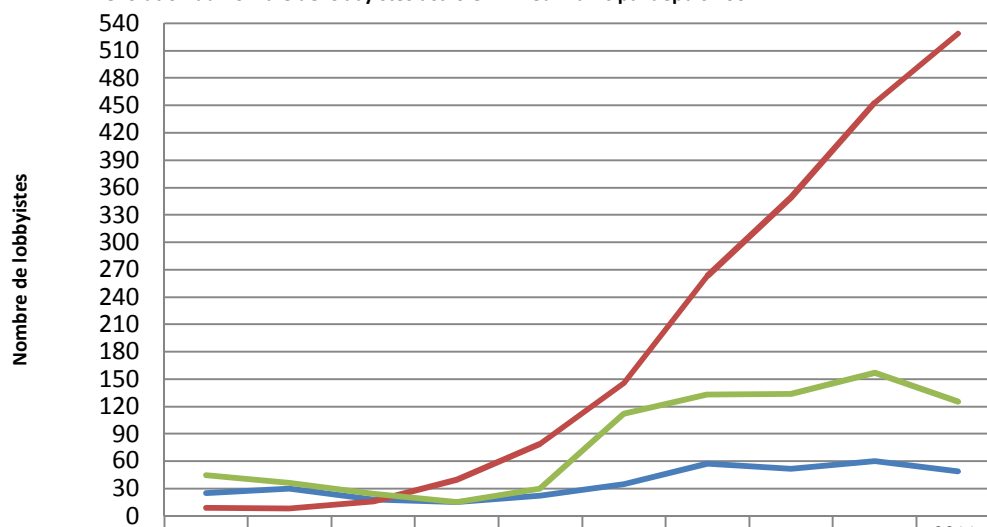


|                                   | 2002-2003 | 2003-2004 | 2004-2005 | 2005-2006 | 2006-2007 | 2007-2008 | 2008-2009 | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012* |
|-----------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|------------|
| ■ Municipal                       | 152       | 263       | 106       | 65        | 74        | 89        | 137       | 146       | 266       | 278        |
| ■ Gouvernemental et parlementaire | 1678      | 3222      | 2480      | 1523      | 2490      | 2244      | 1994      | 2711      | 3289      | 2268       |
| ■ Plus d'un niveau inst.          | 107       | 194       | 174       | 128       | 155       | 185       | 308       | 293       | 351       | 183        |

\*Année financière 2011-2012 : 21 octobre 2011

Dans le tableau ci-dessus, les mandats inscrits visant plus d'un niveau institutionnel ont été soustraits du niveau « Municipal » ainsi que du niveau « Gouvernemental et parlementaire ». Ils sont inscrits dans la catégorie « Plus d'un niveau institutionnel »

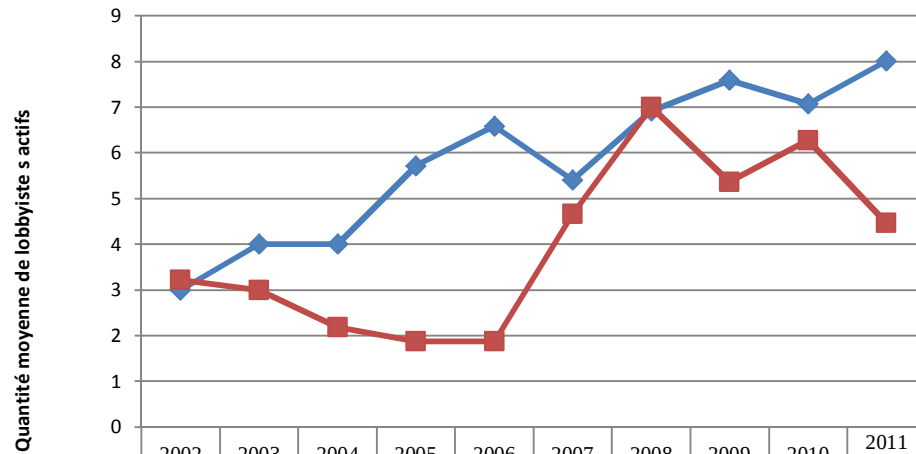
### L'évolution du nombre de lobbyistes actifs en milieu municipal depuis 2002



\*Année financière 2011-2012: 21 octobre 2011

|                            |    |    |    |    |    |     |     |     |     |     |
|----------------------------|----|----|----|----|----|-----|-----|-----|-----|-----|
| — Lobbyiste-conseil        | 25 | 30 | 18 | 15 | 22 | 35  | 57  | 52  | 60  | 49  |
| — Lobbyiste d'entreprise   | 9  | 8  | 16 | 40 | 79 | 146 | 263 | 349 | 453 | 529 |
| — Lobbyiste d'organisation | 45 | 36 | 24 | 15 | 30 | 112 | 133 | 134 | 157 | 125 |

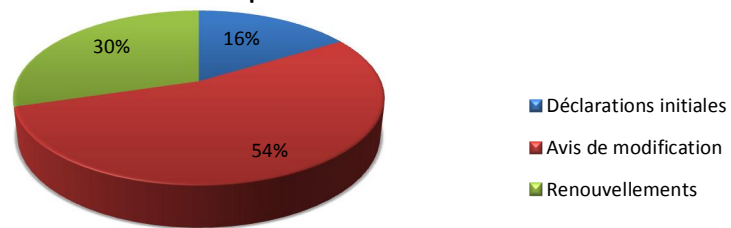
### Quantité moyenne de lobbyistes actifs d'entreprise et d'organisation par année



\* Année financière 2011-2012: 21 octobre 2011

|                                                         |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
|---------------------------------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| — nombre de lobbyiste actif en moyenne par entreprise   | 3    | 4    | 4    | 5,71 | 6,58 | 5,41 | 6,92 | 7,59 | 7,08 | 8,02 |
| — nombre de lobbyiste actif en moyenne par organisation | 3,21 | 3,00 | 2,18 | 1,88 | 1,88 | 4,67 | 7,00 | 5,36 | 6,28 | 4,46 |

### Proportion des déclarations initiales, des avis de modification et des renouvellements en milieu municipal faites au registre, depuis 2002



## Chapitre 2 : Objet des activités de lobbyisme en milieu municipal

Le deuxième chapitre concerne l'objet des activités de lobbyisme exercées en milieu municipal. Il présente un portrait de ce que les lobbyistes cherchent à obtenir par leurs communications d'influence. Visent-ils des changements législatifs ou réglementaires, des permis, des licences, des contrats, etc.? Les activités de lobbyisme en milieu municipal visent-elles des objets différents aujourd'hui des objets qui étaient visés en 2002?

### 2.1 Résumé du chapitre

On y retiendra principalement que les lobbyistes-conseils sont les plus actifs, tous types d'objets condondus, et que l'objet A (l'élaboration, la présentation, la modification ou le rejet d'une proposition législative ou réglementaire, d'une résolution, d'une orientation, d'un programme ou d'un plan d'action) est le plus visé par les lobbyistes. En moyenne, c'est plus de 50 % de tous les mandats inscrits au registre au niveau municipal qui concerne l'objet A. On note aussi que les mandats inscrits au niveau municipal au registre des lobbyistes concernent majoritairement un seul objet d'activité bien que les lobbyistes aient la possibilité d'inscrire un mandat visant plusieurs objets.

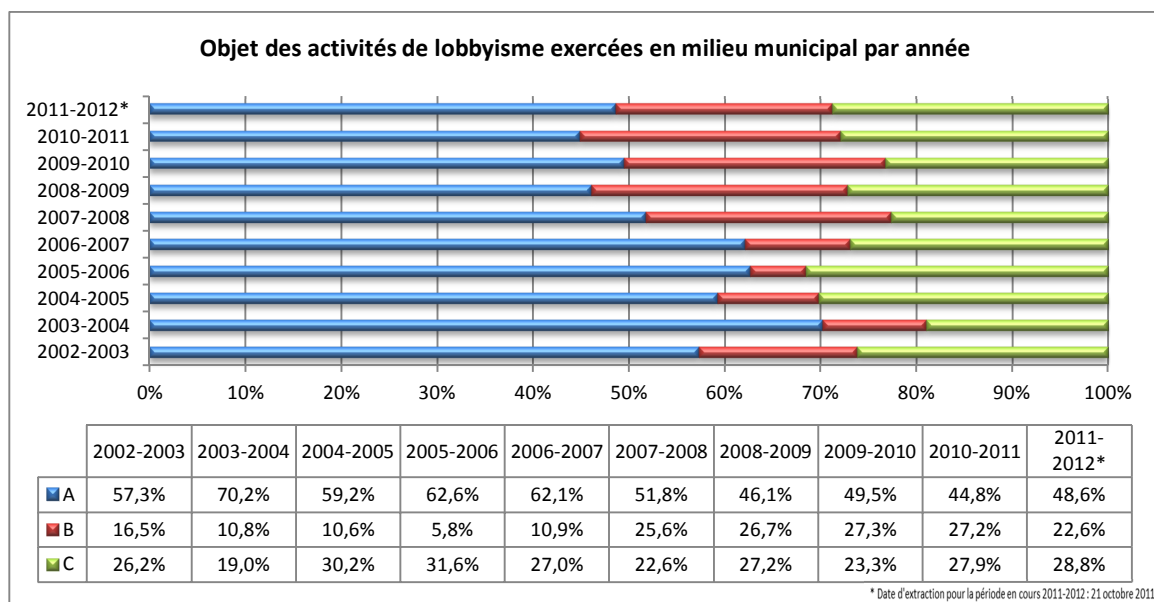
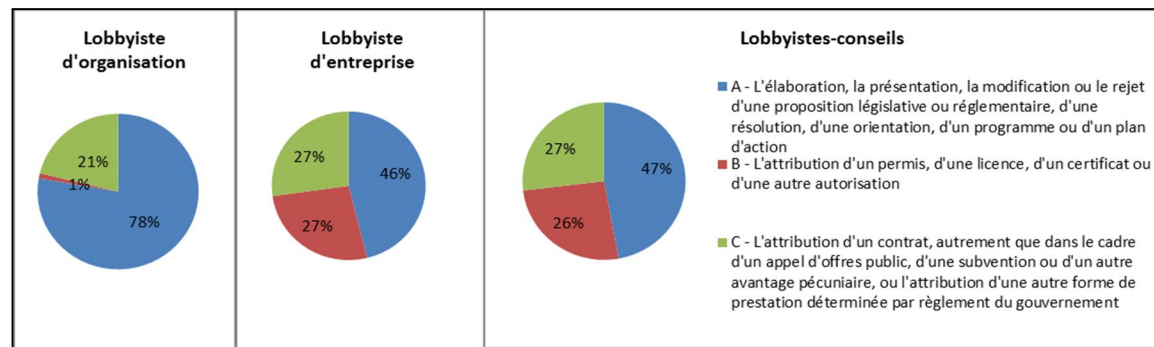
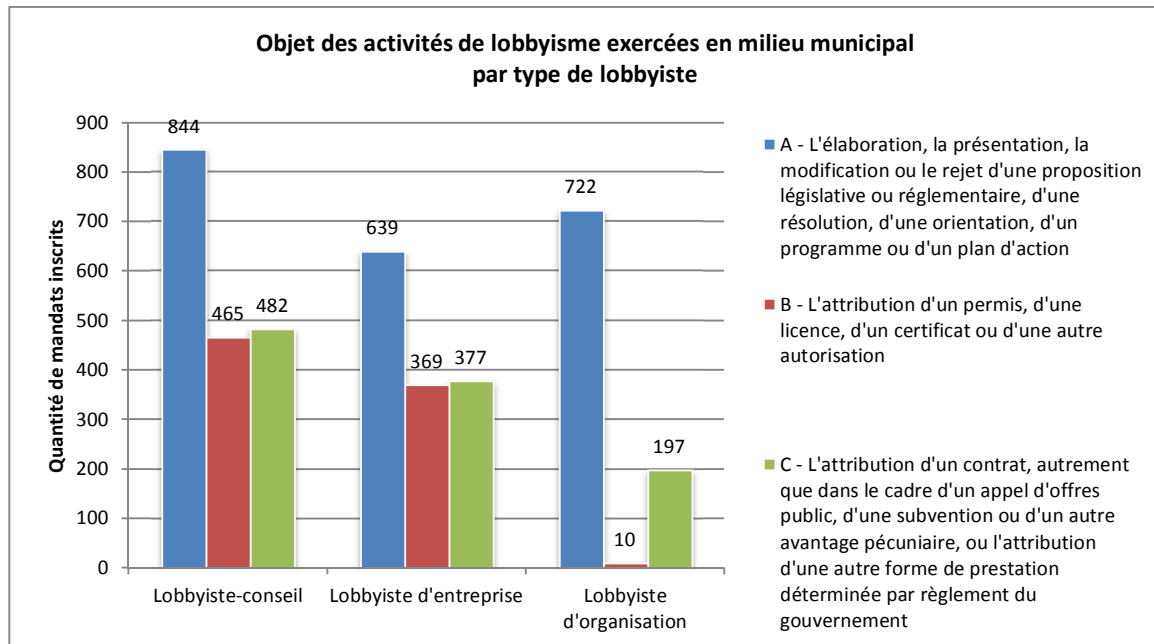
Les activités de lobbyisme au niveau municipal depuis 10 ans concernent relativement les mêmes objets dans les mêmes proportions. L'objet A (l'élaboration, la présentation, la modification ou le rejet d'une proposition législative ou réglementaire, d'une résolution, d'une orientation, d'un programme ou d'un plan d'action) a toujours été le plus visé par les lobbyistes (53 % des mandats totaux en moyenne). L'objet B (l'attribution d'un permis, d'une licence, d'un certificat ou d'une autre autorisation) est le moins visé par les lobbyistes (21 % des mandats totaux en moyenne). Quant à l'objet C (l'attribution d'un contrat, autrement que dans le cadre d'un appel d'offres public, d'une subvention ou d'un autre avantage pécuniaire, ou l'attribution d'une autre forme de prestation déterminée par règlement du gouvernement), il s'applique en moyenne au quart des activités de lobbyisme en milieu municipal (26 % des mandats totaux en moyenne). Fait à signaler : avec la sanction du projet de loi 76<sup>1</sup> en mars 2011, il est possible qu'il y ait une augmentation des inscriptions pour les objets B et C au niveau municipal en 2011-2012. Les données recueillies pour cette étude ne permettent pas de déterminer l'impact réel de ce projet de loi car elles couvrent une période de temps prédéfinie qui s'échelonne du 28 novembre 2002, date de mise en opération du registre, au 21 octobre 2011, date d'extraction des données. Les outils élaborés<sup>2</sup> par le Commissaire au lobbyisme concernant la gestion contractuelle en milieu municipal peuvent eux aussi avoir une incidence sur l'objet C en 2011-2012.

---

<sup>1</sup> Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux. Cette loi a été adoptée le 18 février 2010 et sanctionnée le 1<sup>er</sup> mars 2011.

<sup>2</sup> À ce propos, notons le document sur les éléments à considérer dans la gestion des communications d'influence, le document sur les appels d'offres publics et le document sur les mesures à inclure dans la politique de gestion contractuelle.

## 2.2 Graphiques



## Chapitre 3 : Principaux domaines d'intérêt des lobbyistes en milieu municipal

Le troisième chapitre traite des domaines d'intérêt où les lobbyistes sont les plus actifs. Une exploration dans le temps permet aussi de voir si les lobbyistes s'activent aujourd'hui dans les mêmes sphères d'activités qu'en 2002. Les lobbyistes peuvent sélectionner 39 domaines d'intérêt. Les données les plus intéressantes ont été retenues.

### 3.1 Résumé du chapitre

Ce chapitre a permis d'identifier que les affaires municipales, ainsi que le développement économique et régional sont les domaines les plus sélectionnés, tous objets confondus<sup>3</sup> depuis le début du registre. Aussi, certains domaines semblent se prêter à davantage d'activités de lobbyisme en milieu municipal, tels que l'environnement, les mines et les ressources naturelles.

Il apparaît que les mandats de lobbyisme sont plus nombreux dans les domaines où d'importants investissements ou développements sont annoncés. Par exemple, le Plan Nord proposé par le gouvernement semble provoquer une augmentation importante des mandats concernant l'environnement, les mines et les ressources naturelles. Il est à noter cependant que d'autres facteurs peuvent expliquer ces hausses. À ce sujet, mentionnons les activités ciblées de surveillance et de vérification du Commissaire au lobbyisme. Rappelons que pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2008 au 21 octobre 2011, 28 % des interventions du Commissaire au lobbyisme relatives aux cas de procédures sommaires se traduisaient par une inscription au registre des lobbyistes. Les cas de procédures sommaires concernent notamment les vérifications par groupes cibles. Or, depuis 2008, le secteur de l'environnement, les technologies propres, les industries pétrolières, minières et éoliennes ont notamment fait l'objet de vérifications ciblées. Ainsi, les activités du Commissaire au lobbyisme peuvent expliquer en partie les inscriptions au registre dans les domaines de l'environnement, des mines et des ressources naturelles.

Une analyse des mandats inscrits au cours des 10 dernières années permet de dresser certains constats. D'abord, les mandats inscrits dans le domaine minier sont en augmentation depuis 2006-2007 : alors qu'aucun mandat n'était inscrit dans ce domaine au niveau municipal avant 2006-2007, il y en avait 42 mandats en 2010-2011. Ensuite, les sports ainsi que la privatisation et l'impartition sont en hausse importante depuis quelques années. Le domaine du sport est passé d'un seul mandat en 2006-2007 à 28 mandats dans l'année 2011-2012<sup>4</sup>. Le domaine de la privatisation et de l'impartition, quant à lui, n'a jamais été d'une importance considérable, mais il est visé par une quarantaine de mandats depuis deux ans. Aussi, on observe que les relations

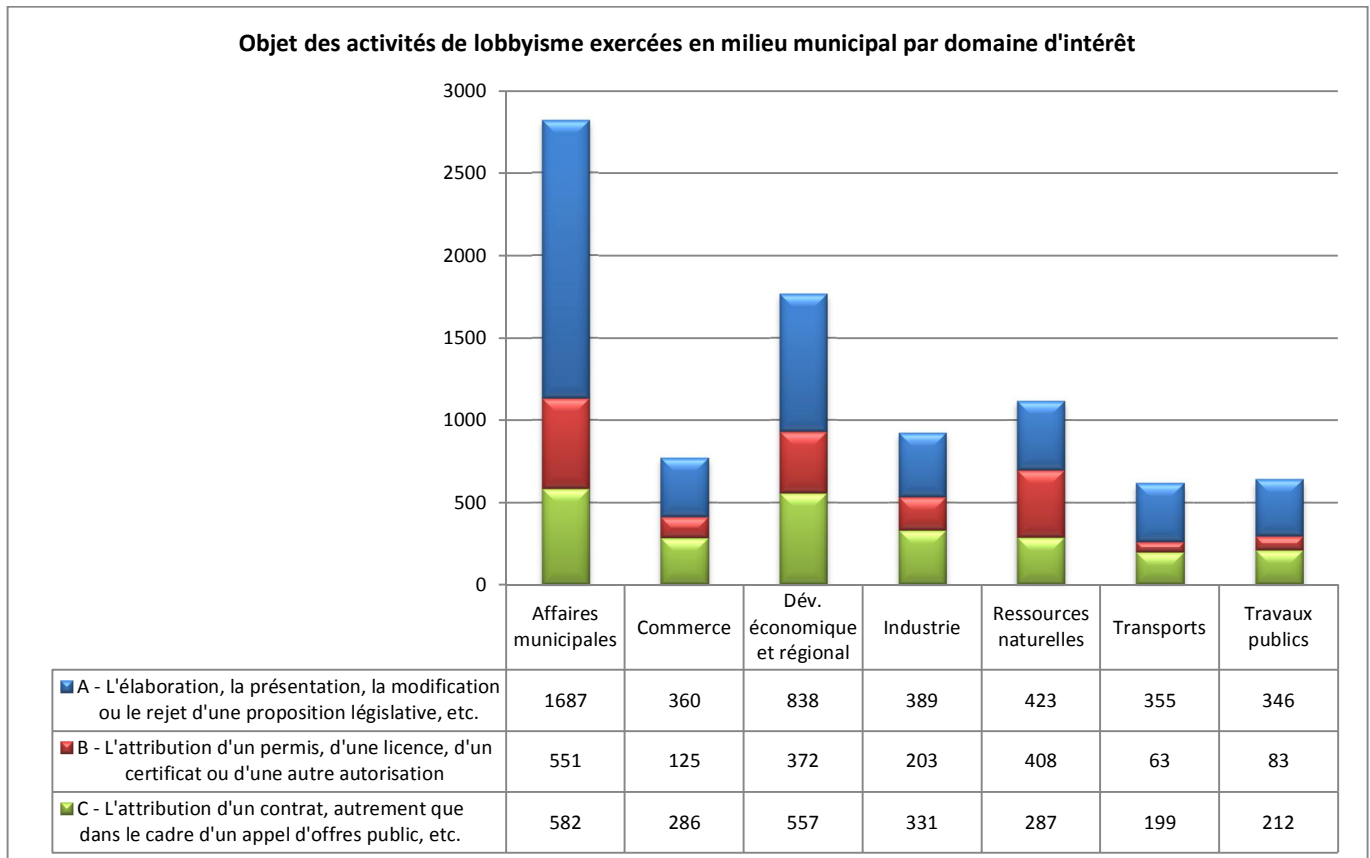
---

<sup>3</sup> Objet A : l'élaboration, la présentation, la modification ou le rejet d'une proposition législative ou réglementaire, d'une résolution, d'une orientation, d'un programme ou d'un plan d'action.  
Objet B : l'attribution d'un permis, d'une licence, d'un certificat ou d'une autre autorisation.  
Objet C : l'attribution d'un contrat, autrement que dans le cadre d'un appel d'offres public, d'une subvention ou d'un autre avantage pécuniaire, ou l'attribution d'une autre forme de prestation déterminée par règlement du gouvernement.

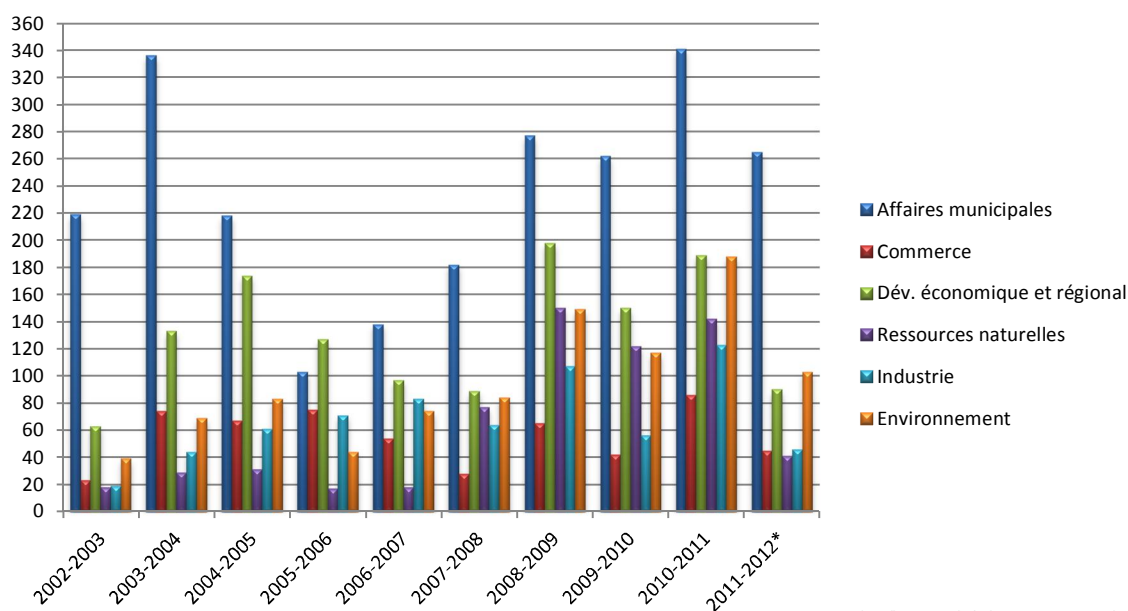
<sup>4</sup> Les données pour l'année 2011-2012 ne sont pas complètes, car la date d'extraction des données pour cette étude s'est tenue le 21 octobre 2011 et non à la fin de l'année financière, soit le 31 mars 2012.

internationales ne sont plus un domaine privilégié des lobbyistes agissant en milieu municipal. En effet, les mandats qui lui sont rattachés sont passés de 57 en 2004-2005 à moins de 20 depuis 2006-2007. Enfin, depuis 10 ans, un certain nombre de mandats touchent les domaines des transports et des travaux publics. En moyenne, annuellement, 59 mandats sont reliés aux transports et 50 mandats sont reliés aux travaux publics.

### 3.2 Graphiques

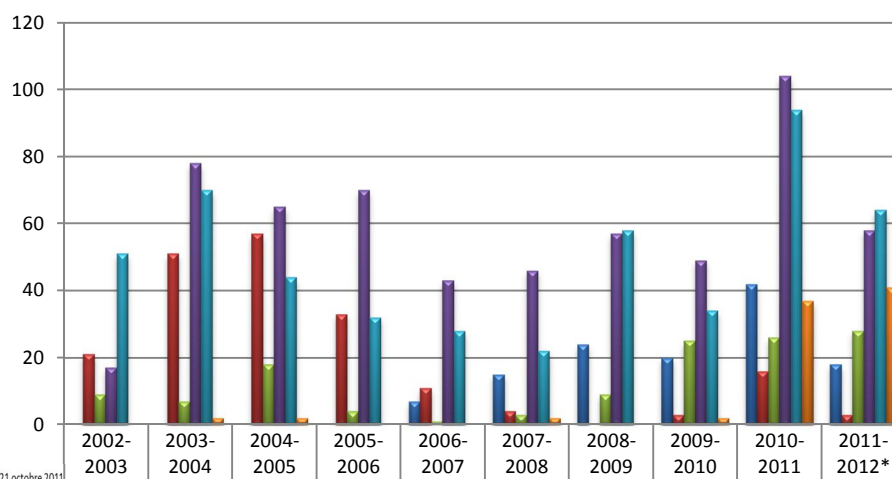


**Domaines d'intérêt des activités de lobbyisme les plus visés en milieu municipal par année**



\* Date d'extraction pour la période en cours 2011-2012 : 21 octobre 2011

**Autres domaines d'intérêt des activités de lobbyisme exercées en milieu municipal par année**



\* Date d'extraction pour la période en cours 2011-2012 : 21 octobre 2011

|                            |    |    |    |    |    |    |    |    |     |    |
|----------------------------|----|----|----|----|----|----|----|----|-----|----|
| Mines                      | 0  | 0  | 0  | 0  | 7  | 15 | 24 | 20 | 42  | 18 |
| Relations internationales  | 21 | 51 | 57 | 33 | 11 | 4  | 0  | 3  | 16  | 3  |
| Sports                     | 9  | 7  | 18 | 4  | 1  | 3  | 9  | 25 | 26  | 28 |
| Transports                 | 17 | 78 | 65 | 70 | 43 | 46 | 57 | 49 | 104 | 58 |
| Travaux publics            | 51 | 70 | 44 | 32 | 28 | 22 | 58 | 34 | 94  | 64 |
| Privatisation, impartition | 0  | 2  | 2  | 0  | 0  | 2  | 0  | 2  | 37  | 41 |

## Chapitre 4 : Nature de la charge publique visée par les lobbyistes en milieu municipal

Ce chapitre cible la nature de la charge publique visée par les lobbyistes en milieu municipal. Principalement, ce chapitre répondra aux deux questions suivantes : à qui s'adressent les lobbyistes lors de leurs échanges avec les titulaires de charges publiques? Ces interlocuteurs ont-ils changé depuis 2002?

Le lobbyiste qui s'inscrit au registre des lobbyistes doit identifier le nom de l'institution parlementaire, gouvernementale ou municipale avec qui il communique, ainsi que la nature de la charge publique occupée par le titulaire d'une charge publique. En milieu municipal, trois choix s'offrent au lobbyiste par menu déroulant : encadrement, professionnel ou autres. Rappelons que le personnel d'encadrement réfère aux cadres, directeurs, superviseurs, etc. Quant au personnel professionnel, il peut s'agir par exemple, d'un ingénieur qui agit à titre d'analyste ou d'un architecte qui agit à titre de conseiller pour les plans et devis de la ville. Dans la catégorie « autres », 340 titres ont été répertoriés. Certains d'entre eux sont redondants. C'est notamment le cas lorsqu'il y a une erreur orthographique dans le titre. Les lobbyistes peuvent inscrire un titre lors de l'inscription ou de la modification d'un mandat. Parmi les titres , il y a par exemple celui de maire, de préfet, de conseiller municipal, etc.

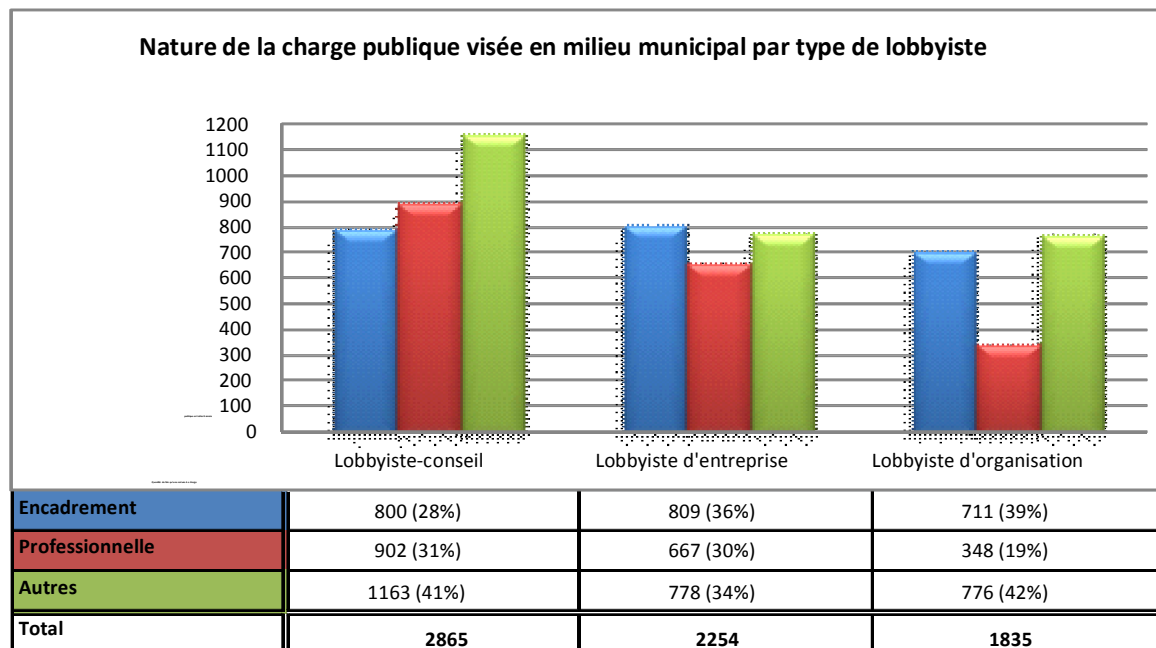
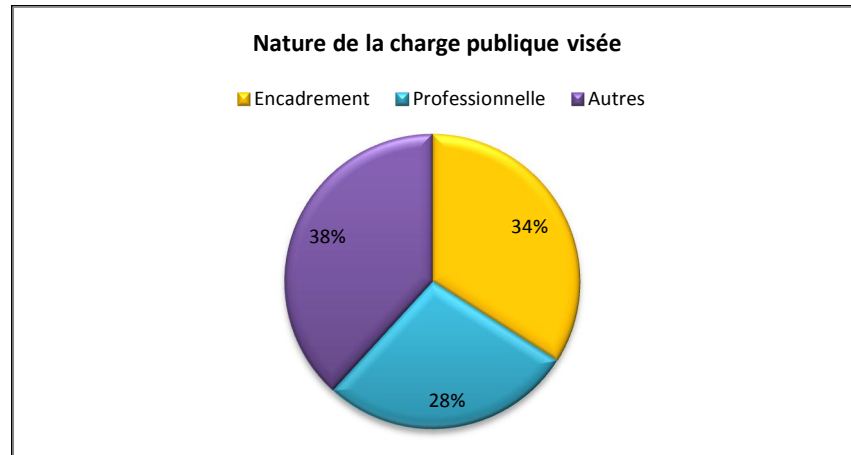
### 4.1 Résumé du chapitre

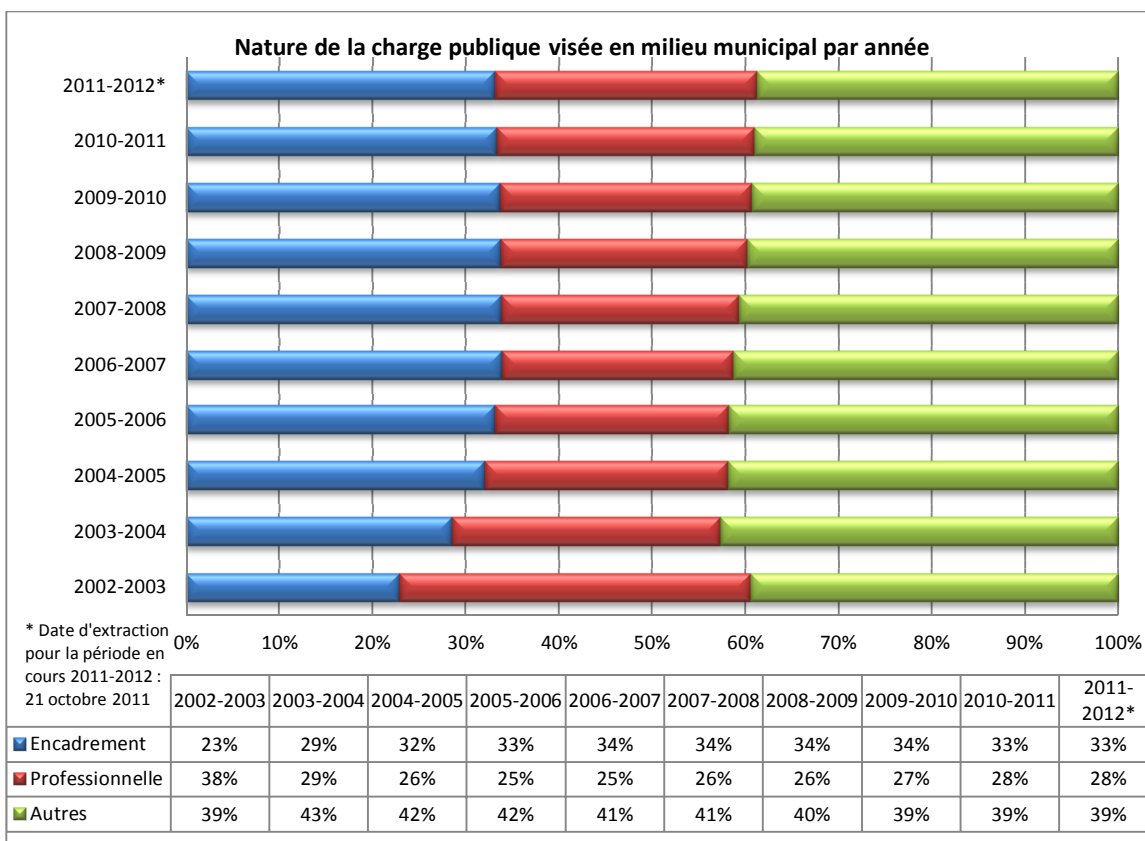
Ce chapitre permet de déterminer que la catégorie « autres » est celle qui revient le plus souvent. Cela signifie que les lobbyistes vont préférer sélectionner la catégorie « autres », puis inscrire précisément le titulaire visé plutôt que d'utiliser les deux autres choix offerts par le menu déroulant (personnel d'encadrement ou personnel professionnel). Ensuite, il apparaît que ce sont les lobbyistes-conseils qui inscrivent le plus grand nombre de titulaires de charges publiques en moyenne. Ils sont donc plus présents auprès des différents titulaires de charges publiques. Pour chacun des 3 654 mandats inscrits au niveau municipal par les trois types de lobbyistes, il y a en moyenne plus de deux natures de charges publiques inscrites.

Les trois types de lobbyistes s'adressent aux différents titulaires de charges publiques dans des proportions similaires. Les lobbyistes d'organisation semblent toutefois intervenir dans une moindre mesure auprès du personnel professionnel (19 %) pour privilégier davantage le personnel d'encadrement ( 39 %) et le personnel « autres » (42 %).

Les interlocuteurs des lobbyistes en milieu municipal depuis 2002 sont demeurés les mêmes, et sensiblement dans les mêmes proportions au fil des années. La catégorie « autres » revient en moyenne dans 40 % des mandats inscrits.

## 4.2 Graphiques





## Chapitre 5 : Institution municipale visée par les lobbyistes en milieu municipal

Quelles sont les principales institutions municipales visées par les lobbyistes? S'agit-il des villes, des municipalités régionales de comté (MRC), des réseaux et sociétés de transport, etc.? Fait à noter, il y a 2 250 institutions municipales consignées au registre des lobbyistes. Afin d'analyser les institutions municipales et supramunicipales les plus visées en matière de lobbyisme, elles ont été regroupées en cinq catégories. Les catégories retenues sont : les conseils intermunicipaux de transports, les MRC, les réseaux et sociétés de transports, les villes, villages, municipalités, paroisses et toutes les autres touchant le transport apparaissent être celles où il est le plus susceptible que du lobbyisme s'exerce sur une base continue.

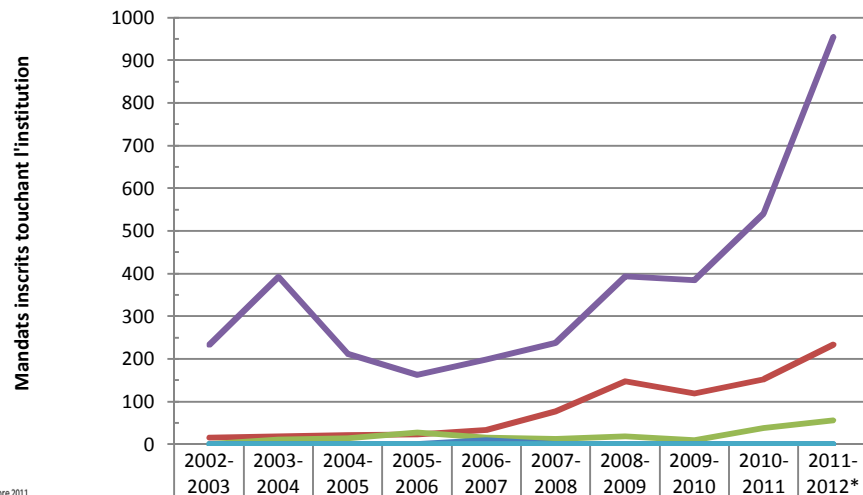
### 5.1 Résumé du chapitre

Ce dernier chapitre a d'abord permis d'identifier que la grande majorité des mandats inscrits au niveau municipal visaient les villes, villages, municipalités, paroisses du Québec. Trois mille sept cent sept (3 707) mandats ont été inscrits auprès des municipalités depuis 2002. Aussi, il a été observé que d'année en année, il y a de plus en plus d'institutions municipales visées. L'année 2011-2012 s'annonce être une année record. Une hypothèse pouvant expliquer cette hausse importante est l'adoption par les municipalités de politiques de gestion contractuelle.

Les analyses démontrent en outre qu'il y a de plus en plus de mandats inscrits qui touchent les MRC. Le lobbyisme effectué auprès de cette instance en 2002-2003 représentait 6 %, alors qu'il est à 18 % en 2011-2012.

## 5.2 Graphiques

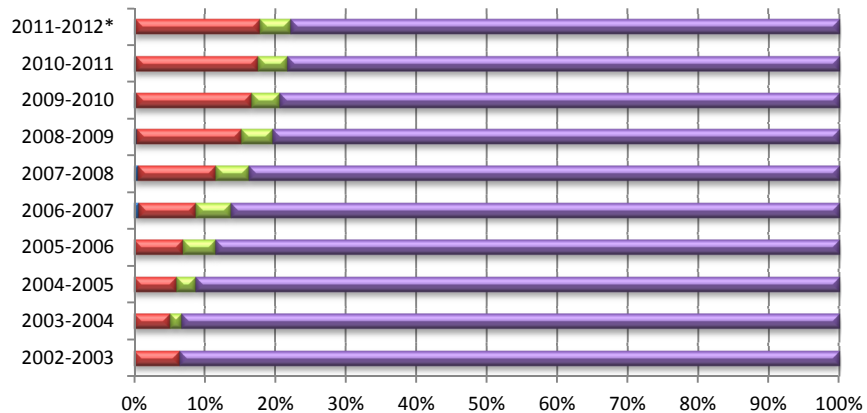
**Principales institutions municipales visées par les lobbyistes  
en milieu municipal, depuis 2002**



\* Date d'extraction pour la période en cours 2011-2012 : 21 octobre 2011

|                                         |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     |
|-----------------------------------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| Villes/Villages/Municipalités/Paroisses | 233 | 392 | 212 | 163 | 198 | 237 | 393 | 385 | 540 | 954 |
| Municipalité régionale de comté         | 16  | 18  | 21  | 23  | 34  | 77  | 148 | 119 | 152 | 233 |
| Réseaux et sociétés de transport        | 0   | 11  | 14  | 28  | 16  | 12  | 19  | 10  | 38  | 56  |
| Conseil intermunicipal de transport     | 0   | 0   | 0   | 0   | 9   | 0   | 0   | 0   | 0   | 0   |
| Autres touchant le transport            | 0   | 0   | 0   | 0   | 0   | 0   | 0   | 0   | 0   | 0   |

**Importance des principales institutions municipales visées par les lobbyistes  
depuis 2002**



|                                         |           |           |           |           |           |           |           |           |           |            |
|-----------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|------------|
|                                         | 2002-2003 | 2003-2004 | 2004-2005 | 2005-2006 | 2006-2007 | 2007-2008 | 2008-2009 | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012* |
| Conseil intermunicipal de transport     | 0%        | 0%        | 0%        | 0%        | 1%        | 1%        | 0%        | 0%        | 0%        | 0%         |
| Municipalité régionale de comté         | 6%        | 5%        | 6%        | 7%        | 8%        | 11%       | 15%       | 16%       | 17%       | 18%        |
| Réseaux et sociétés de transport        | 0%        | 2%        | 3%        | 5%        | 5%        | 5%        | 4%        | 4%        | 4%        | 4%         |
| Villes/Villages/Municipalités/Paroisses | 94%       | 93%       | 91%       | 88%       | 86%       | 84%       | 80%       | 79%       | 78%       | 78%        |
| Autres touchant le transport            | 0%        | 0%        | 0%        | 0%        | 0%        | 0%        | 0%        | 0%        | 0%        | 0%         |

\* Date d'extraction pour la période en cours 2011-2012 : 21 octobre 2011

## Conclusion

Ce rapport de recherche dresse un portrait du lobbyisme exercé en milieu municipal. Il y est notamment démontré que les lobbyistes-conseils sont les plus actifs en terme de mandats, et ce, malgré leur nombre plus restreint. Ils portent auprès des instances municipales entre trois et sept mandats par année, des mandats qui concernent principalement l'élaboration, la présentation, la modification ou le rejet d'une proposition législative ou réglementaire, d'une résolution, d'une orientation, d'un programme ou d'un plan d'action.

Les lobbyistes d'entreprise sont aussi très actifs au niveau municipal et le sont de façon encore plus marquée ces dernières années. Ils ont davantage de mandats inscrits et sont plus nombreux. À l'inverse des lobbyistes-conseils qui cumulent les mandats, les lobbyistes d'entreprise se partagent les mêmes mandats. Chaque entreprise désigne, en moyenne, huit lobbyistes en son sein. Les lobbyistes d'entreprise font des communications d'influence qui visent aussi l'élaboration, la présentation, la modification ou le rejet d'une proposition législative ou réglementaire, d'une résolution, d'une orientation, d'un programme ou d'un plan d'action et rejoignent majoritairement les cadres municipaux pour parvenir à leurs fins.

Quant aux lobbyistes d'organisation, qui sont les moins actifs au niveau municipal, ils font de façon générale, tout comme leurs confrères lobbyistes, des activités de lobbyisme sur l'élaboration, la présentation, la modification ou le rejet d'une proposition législative ou réglementaire, etc.

L'évolution des inscriptions des lobbyistes en milieu municipal est constante au fil des années. Il y a de plus en plus de mandats et de lobbyistes inscrits et l'année 2011-2012 sera probablement une année record d'inscriptions. Il faut cependant noter que les mandats exclusivement municipaux n'ont jamais constitué plus de 10 % du nombre total de mandats inscrits au registre.

Les affaires municipales constitue le domaine où il s'exerce le plus de lobbyisme au niveau municipal. Viennent ensuite les domaines du développement économique et régional et des ressources naturelles. Chaque mandat inscrit se rattache en moyenne à quatre domaines d'intérêt. Les investissements majeurs ou les projets d'envergure dans un secteur d'activité, ainsi que les activités de surveillance et de vérification par groupes cibles du Commissaire au lobbyisme semblent avoir une incidence directe sur le volume des mandats déclarés dans certains domaines.

Finalement, il a été observé que ce sont les villes, villages, municipalités, paroisses qui sont les institutions municipales les plus visées.

Cette étude pourrait être complétée par une analyse du lobbyisme exercé dans chacune des régions administratives. Par ailleurs, une étude similaire à celle-ci, mais portant sur le lobbyisme au niveau gouvernemental et parlementaire aurait permis de faire des croisements entre les données et ainsi dresser un portrait global du lobbyisme exercé au Québec depuis 10 ans.